

## Crystalline H2O injustement attaqué par les pisciniers dans une concurrence déloyale et malhonnête.

1<sup>er</sup> février 2010

Un produit de chez nous tellement efficace, qu'il suscite la panique chez les pseudos experts du monde de l'entretien des piscines qui, impuissants, se concertent pour en freiner la croissance au détriment du bien être de la population et de la santé publique.

En effet, ce produit fut élaboré dans un des laboratoires les plus reconnus au Québec et ailleurs dans le monde. C'est le produit le plus sain et le plus sécuritaire, pour les enfants et les autres baigneurs, sur le marché.

Les Dr. Jacques Poitras et Fred J. Ablenas, tous deux docteurs en chimie et chimistes seniors du Laboratoire Technitrol-Eco (maintenant Bodycote) des scientifiques seniors et directeurs du laboratoire d'expertise industrielle et judiciaire, ont élaborés ce produit avec tout le sérieux et la rigueur que leurs statuts, compétences et expertises imposent, afin d'améliorer le sort des baigneurs qui étaient incommodés par les doses massives de chlore présentes dans les bassins.

L'un des inventeur était, lui-même fortement incommodé par des allergies cutanées très importante lorsqu'en contact avec une eau très chlorée et c'est ce qui a motivé en lui le désir de trouver une solution alternative visant à réduire la quantité de chlore dans l'eau tout en assurant une meilleure salubrité de l'eau de baignade auprès de la population.

Des pseudos experts pisciniers et consultants en traitement de l'eau des piscines ont vu apparaître sur le marché une menace pour leurs chiffres d'affaire dans les ventes de chlore et autres produits connexes d'entretien. Aussitôt, les mauvais conseils sont apparus sur le marché et se sont amplifiés avec les années pour se développer jusqu'au niveau de ce qu'on pourrait qualifier de concurrence déloyale, de manquement grave à l'éthique professionnelle, voire même de diffamation.

Un conseiller ou un consultant, c'est une personne qui de par sa fonction devrait orienter, donner des conseils judicieux à son client. Certains pseudos experts, sous le couvert de leur renommée et sous la férule des fabricants de produits chimiques ont manqués à leur devoir envers leurs clients et ont inventés de toutes pièces des séries d'arguments mensongers pour simplement dénigrer ce nouveau concurrent.

Alléguant que le produit est dangereux pour la santé, que ce n'est que du sulfate de cuivre avec du remplissage et par conséquent que l'entreprise fait des profits de 1500%, qu'il risque de faire perdre l'eau de la piscine, qu'il n'a jamais été homologué, qu'il va colorer les cheveux des blondes en vert, qu'il va sérieusement endommager les toiles et les équipements dispendieux tels que les chauffe-eau, qu'il est cancérigène, qu'il est très dispendieux, qu'il n'a jamais fait ses preuves, qu'il va tacher en noir le fond de la piscine, et les équipements pour finalement dire à leurs clients qu'ils n'ont vraiment pas besoin de ça et qu'en raison de leurs autorités compétentes, ils leurs déconseillent totalement ce produit qu'ils ont même osé comparer au sulfate de cuivre pur vendu, part des criminels sans scrupules, sur le marché noir.

C'est une insulte à l'intelligence humaine et au génie créatif des québécois qui sont souvent des inventeurs et des créateurs avant-gardistes et visionnaires. C'est également une faute grave au sens de la Loi sur la concurrence, et un délit aux termes des codes civil du Québec et criminel.

Plusieurs de ces consultants se disent neutres et sans parti-pris alors qu'ils sont propriétaires d'entreprises qui offrent jusqu'à 50 produits chimiques différents pour l'entretien des piscines et des spas.

Certains consultants-pisciniers moins respectueux, prolifèrent des menaces à leurs clients curieux qui voudraient bien essayer le produit en leur disant que leur contrat les en empêche et qu'ils vont cesser d'entretenir leur piscine s'ils mettent d'autres produits que les leurs dans l'eau. Il y en a qui ont demandé à leurs employés de jeter le produit à la poubelle, lors de leur visites routinières ou pire qui ont introduits des substances pour saboter les résultats des tests que certains établissements avait entrepris.

D'autres, encore, sont formateurs en entretien de piscine et profitent de leur visibilité privilégiée auprès des apprentis sauveteurs et de toutes les personnes impliquées dans l'entretien de l'eau des piscines, dans les hôtels, les municipalités et autres institutions publiques, qui doivent suivre une formation CPO (Certified Pool Operator ou AFO Aquatic Facilities Operator qui est une certification visant à former les opérateurs de piscines), pour encore dénigrer le produit, au lieu de le présenter comme ce qu'il est, une alternative de traitement nouvelle et avantageuse.

Des propriétaires de magasins de détails, qui ont en tablette le produit disent qu'ils ne veulent pas le pousser ou même l'offrir, car sachant qu'il est réellement efficace, ils ne reverront pas leurs clients de la saison.

Certains journaux et magazines ont publiés, sans réfléchir, au fil des ans, les articles de journalistes peu scrupuleux ou naïfs, mal informés ou simplement incompetents, concernant directement ou parfois indirectement Crystalline H<sub>2</sub>O, en répétant, sans vérifier, les propos mensongers de personnages en conflits d'intérêts, qui ne connaissent même pas le produit, si ce n'est que de par son nom ou de la menace qu'il représente à leur chiffre d'affaire. Aucune vérification, aucune analyse sérieuse, aucuns tests, que des faussetés sans fondement pour ne pas perdre des ventes.

Certains de ces journaux se sont rétractés et on présentés des correctifs et des excuses, mais le mal était fait. Des pseudos-experts en piscine se servent d'ailleurs toujours des mêmes articles incorrects et faux d'il y a 10 ans pour les exhiber à leurs clients afin de les dissuader très malhonnêtement d'utiliser le produit.

Il faudrait, dans un système judiciaire désuet, amputé, parfois corrompu et très affaibli, des années de mises en demeures, de poursuites judiciaires, d'accumulations de preuves, de pertes de temps et d'énergies pour mener à bien une contre-attaque pour faire éclater la vérité au grand jour et réparer le préjudice immense que l'entreprise québécoise a subie au fil des douze dernières années en plus d'une somme colossale de dollars en frais d'avocats.

Or, il ne faut pas perdre de vue que l'entreprise a déjà faite ses preuves auprès des instances gouvernementales canadiennes pour obtenir les homologations nécessaire à la mise en marché du produit Crystalline H<sub>2</sub>O et pour obtenir également le droit de déclarer ce qu'elle affiche dans sa publicité et sur les étiquettes. Crystalline H<sub>2</sub>O détient une homologation de Santé Canada depuis 1996. Également une homologation de l'Office Fédéral de la Santé Publique en Suisse depuis la même époque et qui fut renouvelée en 2007. Une autre homologation de

l'EPA (Environmental Protection Agency) des États-Unis depuis 1998 et a obtenu le « Golden Seal Award » en 2005. Puis en Hongrie depuis 2005.

Personne au Canada, ou ailleurs dans le monde, ne peut vendre bien longtemps un produit qui afficherait de fausses promesses, un produit bidon qui ne remplirait pas ses promesses, en tout cas, certainement pas pendant 12 ans et encore moins dans les grandes chaînes de vente au détail pendant tout ce temps. De plus les scientifiques séniors du laboratoire qui ont élaborés le produit ont déclaré dans le journal "Les Affaires" qu'ils étaient prêts à mettre la réputation du laboratoire en jeu au sujet de l'efficacité et la sécurité du produit.

Par contre, pendant cette même période de temps, Crystalline H2O a fait le bonheur de tous ceux qui l'ont essayé et ils sont des dizaines de milliers à constater que le produit est à la hauteur de ses promesses. Tous les clients qui utilisent le produit peuvent en témoigner et ils sont issus de tous les milieux, des citoyens, des collèges, des municipalités, des hôtels, des commissions scolaires, des campings et pour plusieurs depuis 4, 5, 6, 8 10 ans et plus. Par contre il faut se méfier de mauvaises copies du produit qui n'ont pas les propriétés de Crystalline H2O, même si les noms de ces produits sont similaires au nôtre. On a même subi des plaintes de clients qui avaient malheureusement confondus Crystalline H2O avec ces autres produits aux noms qui peuvent porter à confusion.

Dans les conditions économiques austères actuelles, plusieurs institutions publiques, aux budgets déficitaires, sont privées d'économies substantielles qui pourraient leur être bénéfiques simplement parce qu'elles sont mal conseillées. Des conseillers et pisciniers préfèrent avoir plus de profits dans leurs poches, que de proposer plus d'économies pour leurs clients et une meilleure qualité d'eau pour les baigneurs. Certains pourraient être scandalisés à moins.

Finalement, pendant cette même période de temps, on a assisté à l'explosion de rapports scientifiques émanant de tous les coins de la planète pour mettre en garde la population sur les méfaits du chlore dans l'environnement, sur les dangers du chlore, en trop grande présence, dans les bassins publics, pour les baigneurs ou les tous petits dans les pataugeoires. On a assisté à des fermetures multiples de piscines publiques pour insalubrité.

Il faudrait peut-être réfléchir différemment!

Michel Bégin, développement  
Crystalline H2O mc Inc.  
953 route des Crêtes,  
Issoudun, Qc. G0S 1L0  
418-907-1299